

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Carole Morisod et Nathalie Cretton, Les Vert.e.s, Olivier Ostrini, PS/GC et Andrea Duchoud, PLR/FDP

**Objet** Décharge communale et industrielles des Mangettes de Monthey : une zone de détente

**Date** 04/03/2022

**Numéro** 2022.03.004

## Actualité de l'événement

Dans un communiqué de presse du 7 février 2022 la commune de Monthey maintient l'accès aux sites des Mangettes avec quelques menues restrictions.

## Imprévisibilité

La commune autorise l'accès à la population alors que des analyses sont encore en cours.

## Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Principe de précaution : fermeture momentanée de l'accès à la décharge.

De 1961 à 2000, des déchets issus de l'industrie chimique de Monthey ont été déversés sur la décharge communale des Mangettes située le long du Rhône.

Ce site, classé site pollué à assainir depuis 2006, a été paradoxalement aménagé en lieu de loisir et de promenade. Des chemins pédestres, une zone de pique-nique, une piste finlandaise et des engins de fitness incitent même la population à se divertir sur cette décharge.

« En 2020, une nouvelle étude s'est focalisée sur les secteurs à usages sensibles, à savoir la place de pique-nique, la pâture et un jardin potager privé situé en dehors du site cadastré. « Les analyses ont fait état de taux élevés de substances nocives (mercure, chrome) dans la première couche de terre », notamment.

Suite à la demande du canton et à la pression associative régionale, la commune a placé quelques panneaux indicateurs interdisant d'avoir des contacts avec le sol, de manipuler la terre, de pratiquer la cueillette, de faire paître les animaux et a retiré les tables de pique-nique mises à disposition de la population. Aucune information précise n'est apportée sur la nature réelle des polluants.

La surface de cette décharge étant conséquente (près de 5ha) , et comme les résultats des premières analyses ont révélé une pollution importante, des études complémentaires ont été demandées par le SEN pour connaître l'ampleur de cette pollution. Nous ne connaissons pas, à ce jour, la totalité des résultats de ces nouvelles analyses.

Or, le 7 février dernier, la commune de Monthey a publié sur son site internet un communiqué qui indique que le Conseil municipal a décidé de maintenir l'accès du site dans les conditions actuelles, alors que les premiers résultats les investigations complémentaires, demandées par le SEN , mettent en évidence que « les valeurs mesurées dans le cadre de l'investigation complémentaire sont du même ordre de grandeur que celles mesurées

dans notre investigation de 2020. ». Malgré l'attente de résultats précis, la signalétique mise en place par la commune permet toujours aux familles de se promener sur la décharge.

## **Conclusion**

Le groupe des Vert.es demande donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Sachant que le site chimique a déversé des déchets toxiques issus de son exploitation durant quarante ans comment se fait-il que la commune de Monthey n'oeuvre pas à davantage de transparence auprès de la population ? (décharge industrielle fortement polluée aux métaux lourds et autres substances chimiques).
2. Comment se fait-il que des analyses de couches superficielles de la décharge ne soient réalisées que vingt ans après la fin de son exploitation par l'industrie chimique alors que cette décharge a été aménagée en lieu de détente et de loisir pour toute une population ?
3. Comment le canton se positionne-t-il face à une situation aussi préoccupante pour la population qui continue à fréquenter la décharge et pour la ressource en eau ?
4. Le canton ne devrait-il pas intervenir auprès de la commune pour que cette dernière interdise l'accès à cette zone, jusqu'à ce que la décision définitive en matière d'assainissement soit prise ? Il en va de la santé des citoyennes et citoyens et le principe de précaution doit prévaloir. Si le canton ne peut pas exiger la fermeture de l'accès du site, que peut-il faire pour protéger la population ?
5. Est-ce d'autres sites pollués à assainir servent aussi de lieu de détente et de loisir en Valais ?